

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 692

Avis est par la présente donné que le règlement numéro 692 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe, à la séance du 3 avril 2023, intitulé : « **Règlement numéro 692 autorisant les travaux d'aménagement de la Place des spectacles, constituant le lot 1A de la Promenade Gérard-Côté, pour un coût de 12 852 000 \$ et décrétant un emprunt de 12 852 000 \$** », a reçu les approbations suivantes :

- Approbation des personnes habiles à voter, à la suite de la tenue d'un registre à l'hôtel de ville, les 17, 18, 19, 20 et 21 avril 2023;
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 28 avril 2023.

Ledit règlement est déposé au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 10 mai 2023.



Crystel Poirier, LL.L, OMA
Greffière